

1 - État-civil

F O S S I E R I

NOM ACTUEL

H A I R I L L A T I F E I S I G A N

NOM AU MOMENT DES FAITS

B R U V A Y I S U I B I E S C I A U T

LIEU DE NAISSANCE

20 10 1909

F R A N C I A I S I E

DATE DE NAISSANCE

NATIONALITÉ AU MOMENT DES FAITS

NATURALISÉ(E) EN...
(le cas échéant)

PROFESSEUR

PROFESSION ACTUELLE OU DERNIERE PROFESSION EXERCÉE

Dans la clandestinité

PROFESSION (AU MOMENT DE L'ARRESTATION)

Révolutionnaire

PROFESSION DES PARENTS (AU MOMENT DE L'ARRESTATION)

2 - Arrestation

12 05 49

LIEU

COURBECOURUE-BRANCHE (59)

DATE

CIRCONSTANCES DE L'ARRESTATION - MOTIF INVOQUÉ - AUTORITÉ AYANT PROCÉDÉ A L'ARRESTATION :

J'étais clandestin depuis une année

J'avais la responsabilité dans le "peche de Dunkerque"

Diffusion de différents matériels

Plusieurs otages venaient d'arriver (Répit SNCF de Courbécourue)

Base sous montagne de Dunkerque

Raffinerie de Saint-Pol

des policiers de Villey étaient accompagnés de fédé gardes

J'étais activement recherché depuis le 27 juillet 1944, nous nous étions inscrits sur la liste des 22 otages

ORGANISATION(S) D'APPARTENANCE AU MOMENT DE L'ARRESTATION
(PARTI(S) OU MOUVEMENT(S) POLITIQUE(S), RÉSEAU(X), ETC.) :

Parti communiste français

F.T.P.

Front national

3 - Internement

AVEZ-VOUS ÉTÉ JUGÉ(E) ? OUI NON

SI OUI, PAR QUELLE AUTORITÉ ?

Secteur spécial de Douai

AVEZ-VOUS ÉTÉ CONDAMNÉ(E) ? OUI NON

SI OUI, PAR QUELLE AUTORITÉ ?

15 ans de travaux forcés

Autorité de Vichy

LIEU(X) D'INTERNEMENT 1°) EN FRANCE :

Dunkerque - Cuvilly, Lœs

2°) A L'ÉTRANGER :

Huy - Sachsenhausen, Buchenwald

4 - Déportation

01 10 1941 414 RIE SII S ITIA INITI DATE CATÉGORIE DE DÉPORTÉ

961618101 10 10 1941 CONVOI (LIEU ET DATE DE DÉPART)

ITINÉRAIRE DE CAPTIVITÉ HORS DE FRANCE

CAMP(S) + camps annexes	KOMMANDO(S)	PRISON(S)	DATE DÉB.	DATE FIN
Torberne de Huy (Belgique)			Janvier 43	avril 43
Sachsenhausen			Septembre 44	20 juillet 45
Buchenwald			25 Janvier 45	11 avril 45

COMMENTAIRES ET PRÉCISIONS QUI VOUS PARAISSENT OPPORTUNS :

Après condamnation par le Secteur spécial de Douai, je suis déporté et rentré aux autorités allemandes avec une nouvelle instruction.

Je précise que j'avais été arrêté durant "la nuit de guerre" de mars 1940 à novembre 1940.

À Sachsenhausen j'avais la responsabilité de l'organisation du Parti Communiste

5 - Libération

11 04 45
DATE DE LIBÉRATION DU CAMP

30 04 45
DATE DE RETOUR EN FRANCE

CIRCONSTANCES DE LA LIBÉRATION, DU RETOUR, ET REMARQUES DIVERSES :

Et Buchenwald, j'assume des responsabilités dans la Brigade française d'action libertaire (commissaire commandant en second de battalier)

(à la tête de cette unité, j'ai mis aussi jusqu'à la gare de Boucherville)

2

Une commission historique, désignée et animée par l'Institut d'Histoire du Temps Présent, garantit la valeur scientifique des documents réalisés. Cette commission comprend des représentants de la Fondation, membres du Conseil d'administration ou du Comité consultatif, pour constituer un Conseil moral, scientifique et technique (CMST).

Le CMST est chargé d'identifier les témoins potentiels, de recueillir et d'examiner les propositions de candidatures aux interviews, de vérifier la conformité des candidatures aux exigences du présent travail, d'établir la priorité et l'ordre de réalisation des enregistrements.

Le CMST a pour autre mission d'assurer à l'ensemble des témoignages sinon une exhaustivité, du moins une représentativité du phénomène concentrationnaire, tant pour les lieux de déportation que pour l'origine sociopolitique des témoins, les causes de leur déportation et les événements historiques et familiaux qu'ils ont vécus.

Enfin, le CMST, au fur et à mesure de la constitution des documents, est chargé de les analyser et de constituer les notes critiques, qui seront annexées aux fiches signalétiques.

CADRE RÉSERVÉ A LA FONDATION